



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 9

Réunion du : **Mercredi 10 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Secrétaire : **M. Emile TASSITRO**

Présents : **MM. Gérard MAURIZIO - Yves MOLINES**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

RAPPEL modification d'horaire :

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le **jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

REPORT DES RENCONTRES SUITE AUX INTEMPERIES

Le District du var a décidé d'annuler tous les matchs du Week end du 31/10/2021 pour cause d'intempéries (alerte orange).

Toutes les rencontres D1, D2, D3 sont reportées au 7/11/2021.

Les rencontres D4 n'étant pas concernées par la Coupe du Var devront se jouer le 28/11/2021.

ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE

US BANDOL souhaite engager une équipe en championnat D4. La commission accède à cette demande et **intègre l'équipe de US BANDOL 2 en championnat D4 poule A à la place de l'exempt.**

US BANDOL s'engage à récupérer toutes les rencontres en retard en accord avec les clubs adverses.

Matches concernés :

BANDOL / ASPTT HYERES du 26/10/2021 (23927579)

TOULON FC / BANDOL du 03/10/2021 (23927582)

BANDOL / YOUNG CARITAS du 16/10/2021 (23927594)

RIANS / BANDOL du 24/10/2021 (23927599)



CHANGEMENTS D'HORAIRE

RC LA BAIE : demande d'avancer le match de D3 poule C contre Grimaud 2 du 14/11/2021 au 13/11/2021 à 19h30. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 13/11/2021 à 19h30.

LE LAVANDOU/BORMES : demande d'avancer le match de D1 contre Cogolin du 21/11/2021 au 20/11/2021. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 20/11/2021.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} Parution

D1

ASPTT TOULON 1 / SIX FOURS LE BRUSC F 2 du 7/11/2021 (50035.1)

3^{ème} Parution – Transmis à la C.S.R.

D3 poule C

FC PUGETOIS 2 / LES ARCS AS 2 du 24/10/2021 (50374.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 poule B

ST MAXIMIN / VAL BESSILLON du 07/11/2021

VAL ISSOLE / LA LONDE du 07/11/2021

D3 poule C

FC PUGETOIS 2 / LES ARCS AS 2 du 24/10/2021

PLAN DE LA TOUR / PUGET FC du 07/11/2021

D4 poule A

NANS / BANDOL du 07/11/2021

MATCHS EN RETARD

A JOUER LE 28 NOVEMBRE 2021

D4 poule A :

ST ZACHARIE / RIANS du 26.09.2021 (23927576)

A JOUER LE 6 FEVRIER 2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31.10.2021 reporté au 07.11.2021 (23640883)



District du Var de Football



A JOUER LE 27 FEVRIER 2022

D4 poule B

ESTEREL 2/ GONFARON du 07.11.2021 (23927870)

A PROGRAMMER

D4 poule A :

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31/10/2021 (23927606)

FC SEYNOIS / RIANIS du 31/10/2021 (23927610)

BANDOL / ASPTT HYERES du 26/10/2021 (23927579)

TOULON FC / BANDOL du 03/10/2021 (23927582)

BANDOL / YOUNG CARITAS du 16/10/2021 (23927594)

RIANS / BANDOL du 24/10/2021 (23927599)

Prochaine réunion

Jeudi 18 Novembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

Le Secrétaire : Emile TASSITRO